

(A)

(N° 6.)

---

## **SÉNAT DE BELGIQUE.**

---

RÉUNION DU 13 DÉCEMBRE 1906.

---

**Rapport de la Commission de la Guerre, chargée  
d'examiner le Projet de Loi fixant le contingent  
de l'armée pour 1907.**

*(Voir les nos 7 et 18, session de 1906-1907, de la Chambre  
des Représentants.)*

---

Présents : MM. le Comte DE BROUCHOVEN DE BERGEYCK, Président;  
VANDERKELEN et le Vicomte DE JONGHE D'ARDOYE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi fixant le contingent de l'armée pour 1907 a été voté par la Chambre des Représentants, dans la séance du 7 décembre, par 74 voix contre 65 et 2 abstentions. Il n'a pas été soulevé d'objection au sein de votre Commission de la Guerre, qui vous propose l'adoption du Projet de Loi par 2 voix contre une.

*Le Rapporteur,*  
Vicomte DE JONGHE D'ARDOYE.

*Le Président,*  
Comte DE BERGEYCK.